



Belgisch **Wegen**congres Congrès belge de la **Route**

LEUVEN · 4-7.04.2022

Impact acoustique de la Ville 30





BRUIT DU TRAFIC ROUTIER

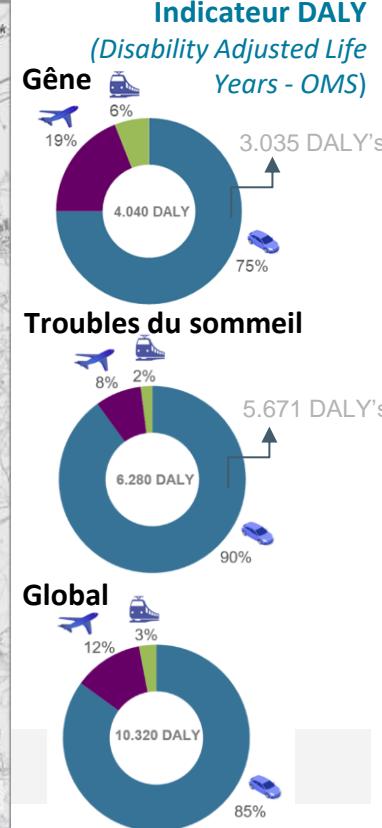
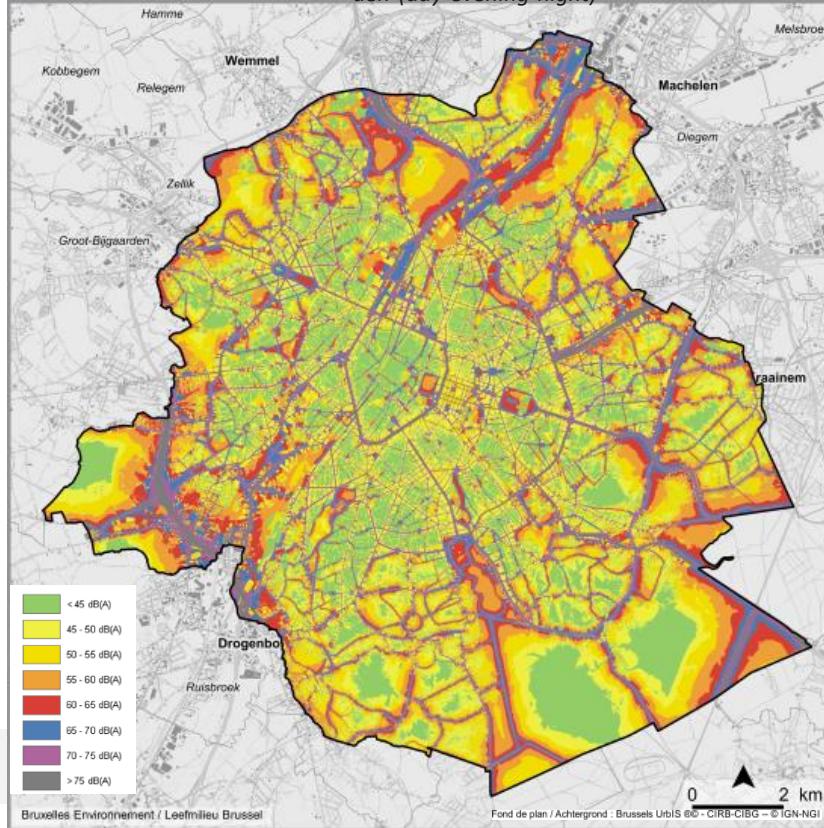
Près de 64% des bruxellois au dessus de 55dB(A) pendant 24h00 et près de 72% au dessus de 45dB(A) la nuit

Les trafics routier et aérien sont les deux premières sources de nuisances sonores citées par les bruxellois

Le bruit issu des voitures, des train, des trams et des avions cause plus de 16 000 morts prématurées chaque année en Europe

Près de 7 bruxellois sur 10 sont favorables à l'idée de réserver des zones sans voiture en région bruxelloise, en ce compris dans leur quartier

Année 2016 – Trafic routier
Indicateur global 24h L_{den} (day-evening-night)





PLAN QUIET.BRUSSELS



QUIET.TRANSPORT

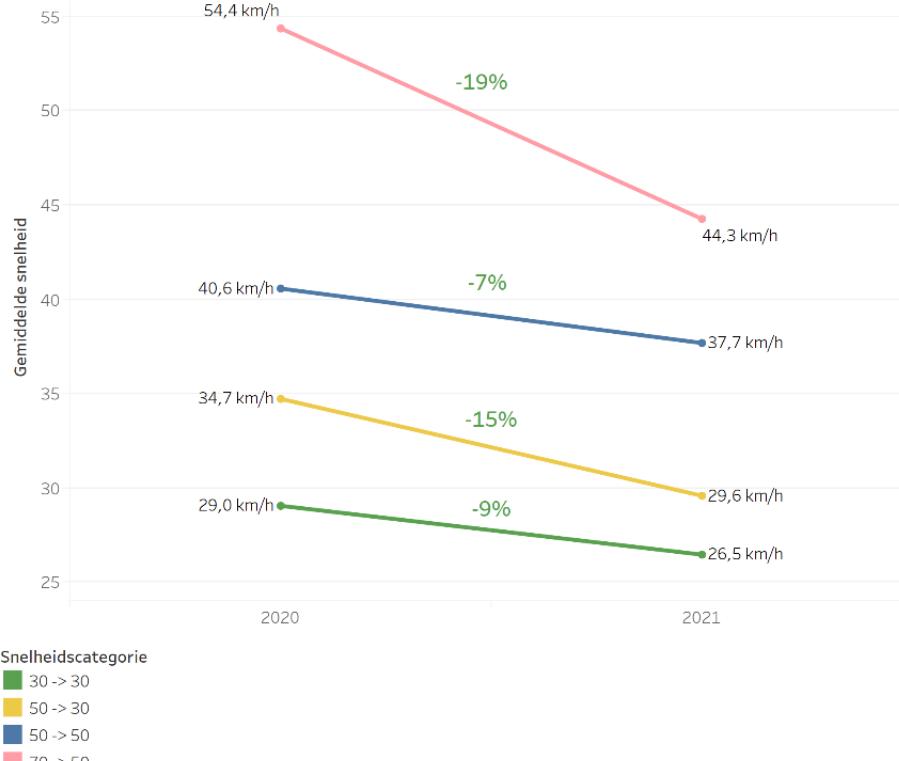
Modérer les transports motorisés & Aménager les voiries

1. Prendre en compte l'acoustique dans l'élaboration des plans et des projets de mobilité
2. Renforcer la ville 30
3. Monitorer l'exposition de la population au bruit des transports
4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés
5. Créer une cellule d'accompagnement bruit pour les projets d'aménagement de voiries
6. Assainir ou améliorer les zones de forte exposition
7. Préciser le cadre d'intervention des pouvoirs publics en cas de plaintes collectives
8. Assurer la veille technologique en matière de bruit des transports
9. Promouvoir les bonnes pratiques pour les gestionnaires de voirie

→ Mettre en œuvre la Ville 30
→ Monitorer la Ville 30



Gemiddelde snelheid bij snelheidscontroles met LIDAR camera's



Source Bruxelles Mobilité



Le 30 km/h est la règle en Région bruxelloise depuis le 01/01/2021, sauf sur certains grands axes.

- En-dessous de 30 km/h : bruit de moteur prépondérant
- Au-dessus de 30 km/h : bruit de roulement prépondérant
 - impact important de la vitesse
 - diminuer sa vitesse réduit le bruit émis !

Abaïsser la vitesse de 50 à 30 km/h permet théoriquement de diminuer de moitié le bruit routier (à savoir de 3 dB(A)).

Objectif atteint ?

MONITORER LA VILLE 30



Des mesures acoustiques ont été réalisées aux abords de 3 grands axes, avant et après l'instauration de la Ville 30.



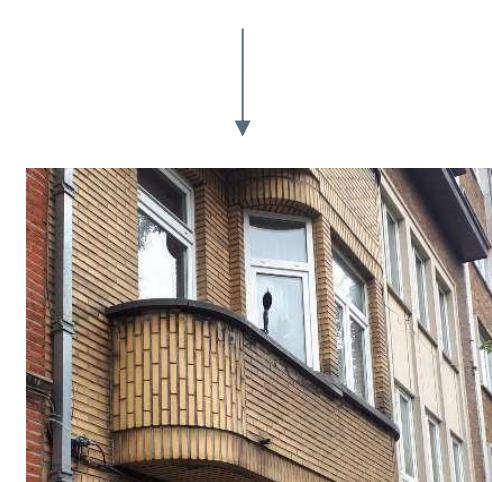
Chaussée de Wavre

Du 20/03/2017 au 27/03/2017 (50 km/h)
Du 10/03/2021 au 17/03/2021 (30 km/h)



Avenue du Port

Du 02/05/2017 au 11/05/2017 (50 km/h)
Du 17/05/2021 au 21/05/2021 (30 km/h)



Avenue Charles Quint

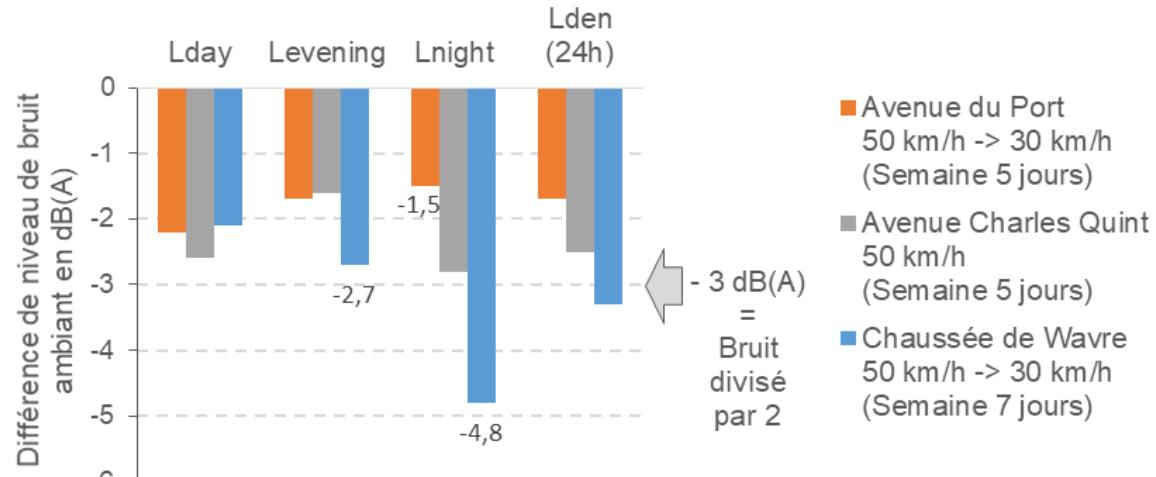
Du 21/03/2017 au 28/03/2017 (50 km/h)
Du 17/05/2021 au 21/05/2021 (50 km/h)



MONITORER LA VILLE 30



Différence de niveaux de bruit ambiant avant & après l'instauration de la Ville 30 en 3 sites



Source : Bruxelles Environnement, 2022

Les niveaux sonores diminuent de 1,5 à 4,8 dB(A) en fonction du jour, du moment de la journée, du lieu, du type de trafic et du revêtement de sol. Une baisse de 3 dB(A) signifie une division par deux du bruit émis !



MONITORER LA VILLE 30



Niveau de bruit Geluidsniveau	
[] ; -10[■
[-10; -6 [■
[-6; -2 [■
[-2; 2 [■
[2; 6 [■
[6; 10 [■
[10; [■



Différence des niveaux
de bruit entre la
situation avant et après
Ville 30 (indicateur L_{den})
Chaussée de Wavre

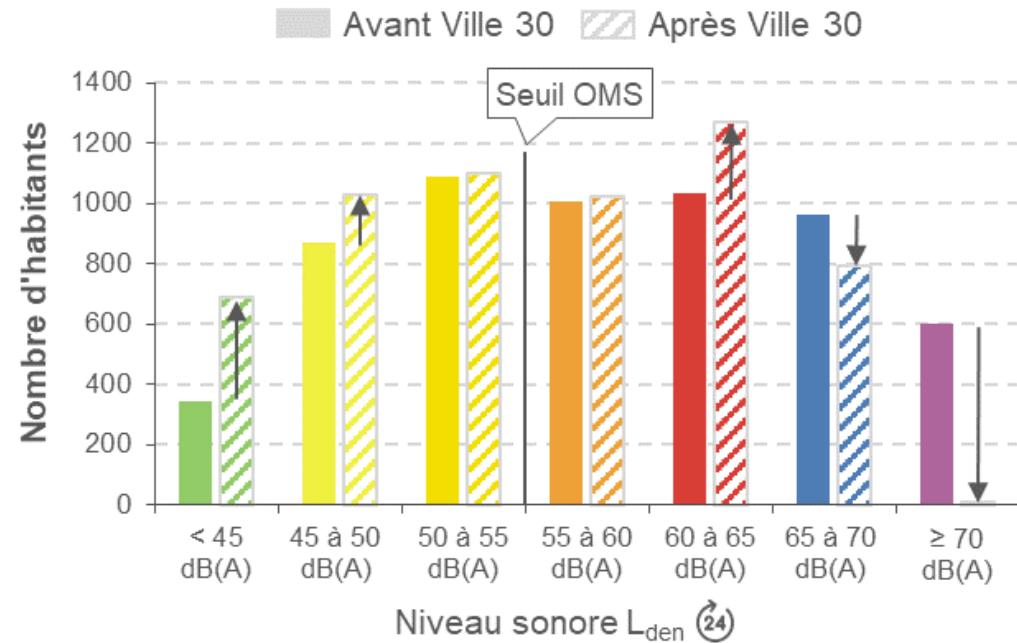
Source : Bruxelles Environnement, extrait du rapport
« Impact acoustique de la Ville 30 », 2021



MONITORER LA VILLE 30



Evolution de l'exposition de la population avant et après Ville 30 (indicateur L_{den})



Chaussée de Wavre

→ 10 à 20% de personnes en moins exposées à des niveaux sonores dépassant les recommandations de l'OMS

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES



Des résultats encourageants

- **Effet positif de la Ville 30** sur l'ambiance sonore de la Région bruxelloise et sur l'exposition de la population à des niveaux élevés.
- Confirmation que la diminution de vitesse est une **mesure rapide et efficace**, et peu contraignante.

A confirmer à grande échelle sur l'ensemble de la RBC via la cartographie stratégique du bruit (2021)

- En attendant, des **aménagements routiers**, tels que des dévoiements et des reprofilages de voiries, peuvent encore être mis en place afin de permettre aux automobilistes de **respecter la vitesse de 30 km/h sans se forcer**.
- Et **adopter une conduite souple** sans accélération ni freinage brusque permet de respecter 30 km/h et est **bénéfique pour tout le monde**, conducteurs, passagers, riverains, piétons et cyclistes.

CONCLUSIONS & PERSPECTIVES



Néanmoins, le bruit routier demeure une source de nuisances sonores pour une grande partie de la population.

Les mesures qui visent à **diminuer l'usage de la voiture individuelle et des transports motorisés en général**, restent donc le complément indispensable à la lutte contre le bruit routier en ville.

La Ville 30, grâce à son impact positif sur le bruit, s'ajoute à d'autres mesures et politiques mises en place par la Région en matière de mobilité et de lutte contre le bruit des transports urbains, notamment dans le cadre de la mise en œuvre :

- des mailles apaisées dans les contrats locaux de mobilité → moins de trafic dans les quartiers
- du projet Smartmove → moins de km et moins de véhicules lourds et puissants
- Low Emission Zone → action sur le type de véhicules

PERSPECTIVES



Bruxelles Environnement a prévu de tester durant l'été 2022, un ou plusieurs types de radars sonores



Radars sonores = nouvelle technologie plus performante permettant une synchronisation des mesures de bruit avec l'identification des véhicules



Belgisch **Wegen**congres
Congrès belge de la **Route**
LEUVEN • 4-7.04.2022



UNE ORGANISATION



ABR

Association
Belge de la Route



**AGENTSCHAP
WEGEN & VERKEER**

AVEC LE SOUTIEN DE



Centre de
recherches routières



BRUXELLES MOBILITÉ
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

 **Wallonie**
mobilité infrastructures
SPW



FBEV
Fédération Belge des Entrepreneurs de Travaux de Voirie asbl



Contacts

-  Poupé Marie (Service Plan Bruit)
Catherine Lecointre (Service Données Bruit)
-  02/5634109 – 02/7757822
-  bruit.autorisations@environnement.brussels

